

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

- 2 DEC. 2010

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CASTELSARRASIN - 82

L'AN DEUX MILLE DIX LE 25 novembre (25/11/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 novembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURENT, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. BAPTISTE), M. Rolland ROUX (représenté par M. NUNZI), **Adjoints,**

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. BOUSQUET), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Abdelkader SELAM, **Conseillers Municipaux**

M. Gilles BENECH est nommé secrétaire de séance.

07 – 25 Novembre 2010

CONVENTION PROTECTION INCENDIE : AUTORISATION EN TERRAIN PRIVE DE MISE EN PLACE D'UNE BACHE INCENDIE DE 60 M3. LOTISSEMENT COTE DES LIEVRES ET VIAROSE

Rapporteur : Madame CAVALIE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

Vu le rapport de Jean-Paul NUNZI, et le projet de convention qui y est joint, proposant de se prononcer sur :

- l'autorisation de mettre en place une bâche incendie de 60 m³ en terrain privé,

Considérant la nécessité d'assurer la protection incendie des futures habitations du lotissement réalisé par les consorts POULOU,

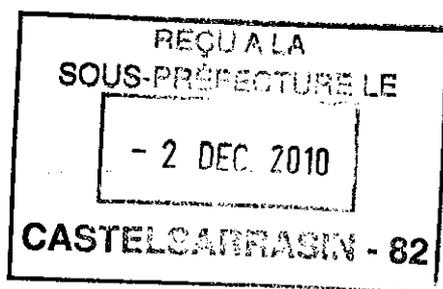
Considérant la nécessité d'améliorer la protection des habitations existantes le long de la RD 957 entre la VC 20 (Côte des Lièvres) et la VC 8 (Viarose),

Considérant que les propriétaires du terrain cadastré AX 583 (consorts POULOU) ont donné leur accord pour l'implantation d'une bâche incendie de 60 m³ sur leur parcelle,

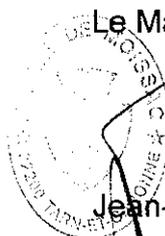
Considérant que pour concrétiser cette autorisation, il convient de passer une convention de protection incendie pour autorisation en terrain privé de mise en place d'une bâche incendie de 60 m³ avec les consorts POULOU,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à 28 voix pour, 2 abstentions (Mme ROLLET, M. ROQUEFORT) et 1 contre (M. CHARLES)

1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention pour autorisation de mise en place d'une bâche incendie de 60 m³ avec les consorts POULOU sur la parcelle cadastrée section AX 583 leur appartenant,
2. **APPROUVE** l'installation d'une bâche incendie,
3. **APPROUVE** la proposition de conserver à la charge de la Commune les frais notariés éventuels et d'enregistrement au bureau des hypothèques.



Pour copie conforme
Moissac le 26 novembre 2010



Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :